

## **Lettre aux agriculteurs de la région Auvergne Rhône-Alpes,**

Mesdames et messieurs les responsables d'exploitations agricoles en Auvergne-Rhône-Alpes,

Depuis bientôt 15 mois que votre profession se mobilise pour alerter sur les conditions d'exercice de plus en plus difficiles de votre métier, l'Office français de la biodiversité n'a jamais cessé d'exprimer son soutien à votre profession. Nos chefs de services départementaux et leurs équipes n'ont jamais cessé d'échanger avec vos représentants. Dans chaque région, dans chaque département, le dialogue s'est poursuivi, sous l'égide des préfets, pour partager les réalités de chacun, analyser les difficultés, expliquer la réglementation et régler des cas concrets.

Ainsi, l'OFB en Auvergne-Rhône-Alpes a d'ores et déjà participé à l'organisation de « contrôles pédagogiques » sur le terrain avec vos représentants et les autres services de l'Etat (sur les ZNT, l'entretien des cours d'eau et des fossés, l'entretien des haies, les traitements phytosanitaires ou le traitement du petit lait par exemple) afin de mieux appréhender les contrôles et la réglementation. L'Office a organisé des formations de ses agents au monde agricole par des visites d'exploitations notamment et a participé aux réunions organisées par les préfets dans les départements depuis début 2024, suite à la crise agricole.

Nous avons voulu nous adresser à vous pour dissiper tout malentendu : il n'y a pas lieu d'opposer l'agriculture et l'environnement.

A travers le budget de l'OFB, des financements publics accompagnent le monde agricole pour expérimenter et mettre en place des pratiques plus durables. C'est la force du modèle de l'OFB, qui concentre ses efforts sur la recherche pour mettre au point des solutions et sur l'accompagnement des acteurs pour les mettre en œuvre. A titre d'exemples, l'OFB finance aux côtés de la DRAAF le projet Biodipré porté par le SIDAM (service interdépartemental pour l'animation du Massif central, organisme inter-établissement du réseau des chambres d'agriculture) qui vise à valoriser la biodiversité des prairies. Le programme Agrifaune rassemble sous l'impulsion de l'OFB, les chambres d'agriculture, les fédérations de chasse, les syndicats agricoles et porte l'ambition de développer des pratiques agricoles qui concilient économie, agronomie, environnement et faune sauvage.

Pourquoi nous sommes-nous dotés de règles pour protéger notre environnement ? Pourquoi faut-il des administrations pour les faire respecter ? Parce que les équilibres du monde vivant sont fragiles et qu'il nous revient à nous tous d'en prendre soin.

En 2024, En Auvergne-Rhône-Alpes, les agents de l'OFB ont réalisé 140 contrôles administratifs en exploitations agricoles (420 en 2023), qui n'ont donné lieu qu'à 27 suites administratives. Sur les constats réalisés en dehors de ces contrôles administratifs (sur plaintes par exemple), 118 procédures judiciaires ont été ouvertes à la demande des parquets (121 en 2023). Ainsi, les contrôles en exploitations agricoles ne représentent qu'une petite partie de ceux réalisés par l'OFB. Par ailleurs, la très grande majorité des patrouilles réalisées sur le territoire ne révèle aucun manquement ou infraction – preuve s'il en est besoin de l'implication des agriculteurs dans la préservation de l'environnement.

L'OFB est particulièrement engagé dans la protection sanitaire de l'élevage en réalisant la surveillance sanitaire de la faune sauvage via le réseau SAGIR (surveillance de l'Influenza aviaire hautement pathogène, de la tuberculose (Sylvatub)) ou en intervenant directement sur les populations de bouquetins pour limiter la propagation de la brucellose dans les massifs du Bargy et des Aravis... L'OFB participe également activement à la préparation collective contre la peste porcine africaine, présente chez nos voisins européens.

Par ailleurs, les agents de l'OFB, toujours en région Auvergne-Rhône-Alpes, ont réalisé 1436 déplacements en 2024 pour effectuer les constats de prédation et permettre ainsi l'indemnisation des exploitations prédatées par le loup notamment.

Le droit de l'environnement nous protège en luttant contre les causes du dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité. Et la police de l'environnement nous protège, en cherchant à préserver un environnement sain pour les générations futures.

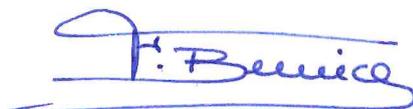
Il y a beaucoup de solutions que nous pouvons trouver ensemble pour adapter notre agriculture à des territoires qui changent. Personne ne peut raisonnablement croire que l'OFB serait la source de tous les maux de l'agriculture française.

Au-delà de certains points de vue, le Conseil Régional s'est d'ailleurs engagé aux côtés de l'OFB en mars 2024 par la signature conjointe de la convention "Agir en Région pour la biodiversité", l'OFB continuera à honorer ce partenariat.

Continuons à travailler ensemble pour résoudre les incompréhensions et améliorer nos interactions, au profit d'une agriculture prospère dans un environnement protégé. Tel est notre vœu et l'objectif que nous pouvons partager.

La Préfète de la région Auvergne-Rhône -Alpes

Préfète du Rhône



Fabienne Buccio

Le directeur général de l'OFB  
Signé numériquement le 23/02/2025

par Olivier Thibault  
Directeur général



Olivier THIBAULT